

Intervention Bernard LOUP

Réunion publique du 4 octobre 2007

Collectif PLAINE DE FRANCE OUEST

octobre 2007

Madame la Présidente, Messieurs les membres de la Commission

Mesdames Messieurs,

Au nom des associations du Collectif Plaine de France Ouest, je veux témoigner ce soir de l'évolution des rapports des habitants avec l'agriculture et les agriculteurs dans le territoire du projet.

Le territoire du projet est au cœur du périmètre des 20 communes regroupées dans le syndicat mixte d'étude et de programmation de l'Ouest de la Plaine de France (le SMEP).

Déjà le schéma directeur régional de 1976 puis celui de 1994 prévoyait d'importante zone d'urbanisation, principalement le long de la RN1 avec comme autre colonne vertébrale le prolongement de l'autoroute A16.

Sur la carte : les Cercelets à Domont, les Boursault à Moisselles, les Hyaumes à Attainville, à la Croix Verte sur les communes d'Attainville, de Montsault et Maffliers, la Marèche à Ecoen.

Ces espaces représentent 900ha au SDRIF de 1994, 500 ha au schéma directeur local, moins aux POS ou PLU des communes. L'étendue des espaces agricoles classés en « urbanisation future » génère une incertitude sur l'activité agricole d'une année sur l'autre et représente une véritable entrave à cette activité.

Alors qu'en Ile-de-France, d'autres territoires périurbains ont plutôt dépassé les limites d'urbanisation prévues par le SDRIF, pourquoi ici la volonté des habitants et d'un certain nombre d'élus a fait que cette urbanisation ne s'est pas réalisée ?

Deux projets agricoles réussis expliquent cette particularité de notre territoire :

La Cueillette lieu emblématique de la dimension économique et sociale que peut être une espace agricole. Que celles et ceux qui ici sont indifférents à l'avenir de la Cueillette lèvent la main !

Deuxième projet moins connu mais qui témoigne très fortement de l'évolution des rapports des habitants à l'espace agricole, rapports qui ne relèvent pas de la seule défense de la qualité des paysages et du cadre de vie. Je veux parler du projet de Plaine de Vie à Ezanville, projet d'insertion par l'activité de maraîchage biologique. L'initiateur du projet Jacques DUPONT

étant dans la salle je n'en dirai pas plus, j'espère qu'il pourra prendre la parole au cours du débat.

En résumé pour les habitants l'espace agricole n'est pas une simple réserve foncière, un espace vide et nous ne comprenons pas pourquoi les collectivités territoriales n'ont pas les mêmes préoccupations pour l'activité agricole que pour les activités commerciales ou industrielles.

Pour se comprendre et pouvoir débattre, il était nécessaire de rappeler ce contexte, même si je l'ai fait trop rapidement.

Regardons maintenant les 4 tracés :

Pour les 3 tracés vers l'Est : l'impact des tracés A et C pour CAPAFRANCE et pour l'activité de compostage est bien identifié par l'étude du maître d'ouvrage par contre leur effet de coupure et la disparition, annoncée ou même souhaitée par le syndicat intercommunal, des 200ha ainsi enclavés n'est pas prise en compte. Le Débat Public ne saurait se terminer sans que cette question soit débattue à la fois avec le Conseil Général et avec le SMEP de l'Ouest de la Plaine de France.

Nous prenons très au sérieux l'impact du tracé B sur la Cueillette et la vente sur place, nous pensons que des solutions sont à rechercher. Dès ce soir nous formulons la demande d'une réunion de travail avec le maître d'ouvrage sur cette question.

Pour le tracé D qui a le moindre impact sur l'activité agricole, mais il n'en n'est pas de même pour les milieux naturels et l'environnement, je rappellerai ce qu'a déjà dit Jean Marc VALLE, président de l'association des riverains de la RN1. Nous avons nos nuisances, nous ne cherchons pas à les envoyer chez les autres.

Je vais conclure sur le projet de SDRIF qui va être mis à enquête publique dès lundi prochain.

Ce schéma ne se contente pas comme celui de 1994 de remettre en espaces urbanisables tous les espaces du schéma précédent non encore urbanisés. Une réelle remise à plat de la question agricole a été effectuée ainsi une continuité écologique est reconnue, elle est coupée par les tracés A et C. en site inscrit de la Plaine de France. Des fronts urbains sont clairement identifiés.

Nous demandons au maître d'ouvrage une réelle prise en compte de ce projet de schéma directeur régional.